

Tarification incitative, un levier pour le tri des biodéchets

Description de l'initiative / Le besoin auquel elle répond

La Communauté de communes Plaines & Monts de France est un territoire rural regroupant des communes allant de 100 à 7 000 habitants. Il a été décidé de mettre en place une tarification incitative sur le territoire, c'est-à-dire payer en fonction de la production de déchets et non en fonction de la taille du logement.

Actuellement, ce projet est en phase de test, depuis 2022, avec des factures à blanc envoyées aux particuliers. La première "vraie" facture sera distribuée en janvier 2024. Ce projet est une volonté des élus.

Les végétaux sont collectés en porte-à-porte.

A la suite du déploiement de ce projet, la population a soulevé la question du devenir des biodéchets. Prochainement, la collectivité mettra en place des points d'apport volontaire.

Ce choix de collecte s'explique par une question de coût et de place. Le projet est soutenu par l'ADEME et la Région ÎdF. Le syndicat de traitement réalise la dotation de composteur. En ce qui concerne la collecte et le traitement, un appel d'offre a été diffusé. La CC espère qu'environ 50% de la population réalise ce tri. L'ensemble des communes sera traité de la même manière et verra une collecte une fois par semaine. En parallèle, la CC a le projet de réduire le rythme de passage de la collecte des ordures ménagères.

Actuellement, 5 écoles pratiquent le compostage.

Freins rencontrés dans la mise en place de l'initiative

- Le problème des biodéchets est apparu après le commencement de la phase de test de la tarification incitative
 - Déploiement prochain de la collecte des biodéchets : borne bloquée, la question de la facturation se pose, badge permet de la mettre en place dans le futur
- Communication et acceptation du projet auprès des habitants
- La Modalité de collecte ayant changé, certains ont exprimé un mécontentement

Leviers utilisés pour la mise en place de l'initiative (outils, acteurs)

Outils :

- Changement de bacs contenant des puces et mise en place de fausses factures (1 M€, subv. 20 à 30%)
- Réunions publiques

Collecte prochaine des biodéchets en point d'apport volontaire

Dans le cadre du PCAET un défi Zéro déchet de 8 mois a été mis en place avec notamment des ateliers, une newsletter. 9 familles sont allées au bout (- 58% des déchets). Cette action qui va être réitérée

Partenariat avec OSE

Distribution de poules

Broyage : subvention du syndicat

Conditions de réussite de l'initiative

- Réalisation d'une phase de test
- Distribution des composteurs gratuitement
- Sensibilisation au moment de distribuer les nouvelles poubelles
 - Réunions publiques (réunis 10% du territoire)
 - Les communes ont demandé à maintenir ces réunions chaque année
 - Appel
- Surveiller le déplacement potentiel des déchets sur les territoires voisins
- Ne pas imposer les choses, faire en sorte que la demande vienne des citoyens
- S'adapter au contexte local et dans le temps

En quoi le projet a renforcé la mobilisation autour de la transition écologique sur le territoire ?

- Diminution de 20% du volume collecté en phase de test sur le gisement global. Ce phénomène n'a jamais été observé précédemment par le territoire. Cette diminution reflète une implication des citoyens dans le projet.
- Parallèlement à la tarification incitative, un défi "zéro déchets" a été monté avec les acteurs du territoire
- Relation renforcée entre les agents et les habitants du territoire. Ces derniers appellent plus souvent les services de la Communauté de communes.

Liens avec les Objectifs de Développement Durable



ODD 10 : Inégalités réduites



ODD 13 : Mesure relative à la lutte contre les changements climatiques



ODD 15 : Préservation de la vie terrestre



ODD 17 : Partenariat autour des objectifs